

CHAMPIONNAT R1 MIXTE

AURA

LES

13 ET 14 SEPTEMBRE 2025

PLAN D'EAU DES MARTAILLES 63



EN PARTENARIAT AVEC LE CD 63, L'AAPPMA LA CLERMONTOISE



Infos SITE et SECTEURS

Poissons dominants	Plaquettes, gardons, chats. Poissons bonus : Carassins
---------------------------	--

	Accès	
Secteur A	45.834670, 3.284672	
Secteur B	45.833683, 3.283900	
Secteur C	45.832943, 3.287317	
	Profondeur	
Secteur A	2,5 à 4 m	
Secteur B		
Secteur C		

Le tirage des places et des secteurs sera fait avec les grilles FFPSED

LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	13 m max	Anglaise et bolognaise autorisées (feeder ou plombée interdites)
Amorce	17 L	Tamisée, non tassée, terres comprises
Esches totales	2 L	
Fouillis et vers de vase	0,5 LITRE dont 0,25 max de vers de vase	
Vers de terre	0,5 LITRE	Entiers

(*)Les esches doivent être présentées dans des boites de mesure sans maintien du couvercle



Bonjour Mrs les compétiteurs,

C'est avec un grand plaisir que le CD 63 vous accueille sur le site des Martailles à l'occasion de ce championnat R1 mixte AURA.

Ce plan d'eau de 17 Ha, bien connu des pêcheurs Auvergnats, abrite un cheptel piscicole riche et varié. Assurément un excellent terrain de jeu pour ce championnat !

Vous trouverez en suivant toutes les informations nécessaires afin d'aborder cette épreuve dans les meilleures conditions possibles.

Le jour « J » notre équipe de bénévoles mettra tout en œuvre pour vous satisfaire et faire que ce week-end de pêche soit une réussite.

A bientôt sur notre parcours et que le meilleur gagne !

HORAIRES

	Manche 1	Manche 2	Manche 3
Rendez-vous	10H45	6H30	
Tirage au sort	10h15	6H45	
Entrée dans les box	12H00	7H00	
Début des contrôles (*)	13H00	8h00	13h15
Amorçage	13H50	8H50	14h00
Début de la manche	14H00	9h00	15H00
5 minutes	16H55	11h55	17h55
Fin de la manche	17H00	12h00	18h00
Palmarès			19h00

Points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Manche1		PLAN D EAU DES MARTAILLES	45.831744, 3.286048
Manche2	X		
Palmarès	X		

Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	AUJON PATRICK	+33 6 19 60 48 76	Paujon@ffpsed.fr
Inscription et Forfait	AUJON PATRICK	+33 6 19 60 48 76	paujon@ffpsed.fr
Renseignement technique	MICHEL RONGET	+33 6 27 64 68 32	

Règlement particulier :

Règlement ffpsed .

Permis de pêche du Puy de Dome ou Interfédéral OBLIGATOIRE

Licence 2025 à jour.

Pas de chariot. Voiture à proximité sur tous les postes. Attention aucune voiture stationnée sur le chemin qui doit rester libre à la circulation.

Entraînements autorisés sur les secteurs jusqu'au vendredi 13 septembre à 12h00

Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7€. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve.

